

DEPARTEMENT
DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE : Narbonne

Convocation du
Conseil Municipal en
date du :
16 septembre 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 19

Présents : 15
Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

OBJET :
Approbation des
modalités de mise
à disposition du
public de la
modification
simplifiée n°1 du
PLU

Affichage en date
du :

29 SEP. 2020

Certifié exécutoire
par réception en
Sous-Préfecture le :

29 SEP. 2020

Délibération

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le 29 SEP. 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ID : 011-211103801-20200923-DELIB202053-DE



COMMUNE de Saint Nazaire d'Aude

N° 2020-53

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Nazaire d'Aude,
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël HERNANDEZ.

Présents : Mesdames AGASSE-VOYAU Armelle, AUGÉ Gisèle, AUBLANC Anne-Laure,
MARAIS Corinne, LOPEZ Véronique, BADENES Sophie, JAILE aurore, THIVEYRAT Karine,
Messieurs HERNANDEZ Joël, BERTELLI Gilles, BOURGES Henri, LASO Gabriel, CADOSCH
Michel, HELAINE Yves, JEAN Patrice

Absents : VACHER Michel (procuration donnée à Mme JAILE Aurore), GOMEZ Patrick
(procuration à BERTELLI Gilles), Monsieur ROUCH Claude (procuration donnée à Mme
AUBLANC Anne-Laure), CORNELOUP Aurore

Secrétaire de séance : Madame Aurore JAILE

Délibération n° 2020-53 : Approbation des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Nazaire d'Aude

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2021-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des
procédures d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme ;

Vu les articles L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme et notamment l'article L
153-47 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune de Saint Nazaire d'Aude approuvé par
délibération n° 2016-03 du 20 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du Maire de la commune de Saint-Nazaire d'Aude n° 2020-56 du 18
septembre 2020 prescrivant l'engagement de la modification simplifiée n°1 du plan local
d'urbanisme de la commune de Saint Nazaire d'Aude.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le plan local d'urbanisme de la
commune a été approuvé par délibération du 20 janvier 2016.

La mise en œuvre du PLU, depuis son approbation, a révélé quelques lacunes,
imprécisions ou erreurs qu'il est nécessaire de corriger afin d'éviter les difficultés
d'application rencontrées.

Devant ce constat, par arrêté n° 2020-56 du 18 septembre 2020, Monsieur le Maire a
prescrit l'engagement de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la
Commune de Saint Nazaire d'Aude.

Le projet de modification a notamment pour objet d'apporter des corrections au plan
local d'urbanisme en matière d'aspect général des constructions et des clôtures pour
améliorer la qualité architecturale et urbaine.

Ces corrections concernent :

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 011-211103601-20200923-DELIB202053-DE

OBJET :
Approbation des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLU

- L'article 11, notamment l'aspect des clôtures, des façades des constructions, des ouvrages en saillie, des toitures solaires,
- L'article 13, notamment les espaces verts.

Le projet de modification du PLU intègre également des corrections de forme.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil Municipal.

Affichage en date du :

Dans ce contexte, les modalités de mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée sont déterminées comme suit :

29 SEP. 2020

- Mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée, du 15 octobre au 17 novembre 2020, à la Mairie de Saint Nazaire d'Aude aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Mise à la disposition du public, avec le dossier de modification, d'un registre permettant au public de formuler ses observations pendant la même durée ;
- Mise en ligne du dossier de modification sur le site internet de la Mairie de Saint Nazaire d'Aude (www.mairie-saintnazaire-aude.fr) pendant toute la durée de la mise en disposition.

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture le :

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal.

29 SEP. 2020

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la question,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **Approuve les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 de PLU de la commune.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus,



Le Maire,
Joël HERNANDEZ